



Organismes partenaires

→ Les Services à la personne :

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, le service Vie Sociale met en place divers services à la personne :

- Le **portage de repas à domicile**, uniquement sur prescription médicale (régime possible) est assuré en liaison chaude 5 jours par semaine et en liaison froide le week-end, pour les repas du midi (potage et dessert possibles pour le soir).
- La **restauration à la Blanchardière**, pour les personnes de 70 ans et plus (priorité aux personnes isolées). Un menu unique, préparé en cuisine centrale est servi à l'assiette par un agent municipal du lundi au vendredi à 12h15, salle de la Blanchardière.
- Le **service de transport**, à destination des personnes âgées et/ou handicapées, seules ou isolées, non imposables **pour faire les courses** dans les commerces de Sautron le mardi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 16h15 à 17h30 et **pour les rendez-vous médicaux** et les **visites aux conjoints hospitalisés** le lundi de 14h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 10h30.
- La **téléassistance** pour toute personne qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité de jour comme de nuit (service d'écoute et de secours).
- Le **recensement en prévention du plan canicule** des personnes âgées ou handicapées, isolées, fragiles, dépendantes vivant seules à leur domicile et qui sont susceptibles de nécessiter l'intervention d'une aide ou de secours en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte « canicule ».
- L'animation pour les Seniors avec **la Semaine Bleue** en octobre et les **Repas des Aînés** en janvier.



Un guide pratique à destination des Seniors de plus de 60 ans est disponible en Mairie sociale. Il regroupe de nombreuses informations utiles à la vie quotidienne des seniors.

→ **CLIC Seniors Loire et Cens** (Centre Local d'Information et de Coordination) pour les personnes âgées.
6 rue de la Mairie - 44880 SAUTRON
Tél. : 02 40 63 80 29 ou clicseniorsloireetcens@orange.fr
Permanences : du mardi au vendredi de 10h à 12h.
En dehors des permanences, possibilité de prendre rendez-vous pour des visites à domicile.

→ **Assistantes sociales**
Tél. : 02 40 63 09 41
Permanences : **le mardi et jeudi après-midi** sur rendez-vous.

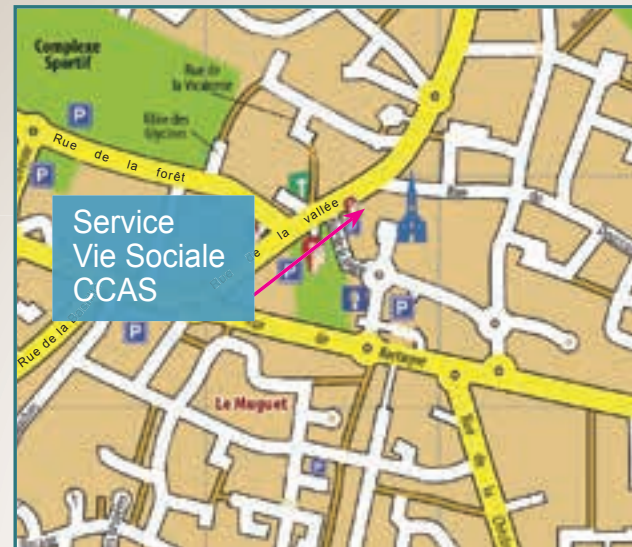
→ **A.A.F.P.** (Association d'Aide Familiale Populaire) aide aux familles et personnes âgées et travailleuses familiales.
Tél. : 02 51 80 62 72
Permanences : **chaque 4^{ème} lundi du mois de 10h à 12h.**

→ **CAAP OUEST** association d'insertion par l'activité économique
Propose des contrats de travail de quelques heures (jardinage, ménage, peinture...)
Tél. : 02 40 38 37 98
Permanences : **chaque 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 11h30.**

→ **Mission Locale – Antenne Nord Ouest**
Aide les jeunes de 16 à 26 ans, dans la recherche d'un emploi, d'une formation, pour un projet à réaliser ou une simple information (logement, santé...)
Tél. : 02 40 63 55 49
Permanences : **une fois par trimestre à Sautron.**

→ **Maison de l'Emploi – Espace Sillon**
5 bis avenue de l'Angevinière - 44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 63 55 49 ou www.maisondelemploi.org

→ **Maison Départementale des Personnes Handicapées**
guichet unique d'accueil, regroupe l'ensemble des informations sur la personne en situation de handicap.
300 route de Vannes - 44700 ORVAULT
Tél. : 0800 40 41 44 (n° vert gratuit) ou accueil.mdp@cg44.fr



Centre Communal d'Action Sociale
Service Vie Sociale
6 rue de la Mairie
44880 SAUTRON
Tél. 02 51 77 86 96
Fax 02 51 77 88 43
ccas@sautron.fr
Par courrier :
Mairie de SAUTRON - 14, rue de la Vallée
BP 60045 - 44880 SAUTRON

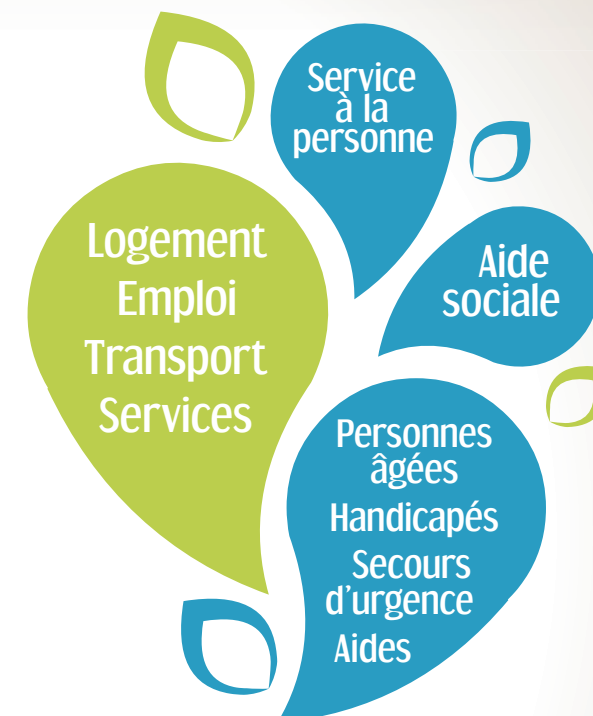


mairie@sautron.fr



SAUTRON

Service Vie Sociale CCAS





Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à votre écoute pour toute demande d'ordre social, concernant le logement, l'emploi, les services à la personne, le transport ou encore l'aide sociale légale et les placements pour les personnes âgées et les personnes handicapées, les aides et le secours d'urgence. Il propose un lien avec des structures spécialisées destinées à répondre à des besoins spécifiques.

→ Le service vous reçoit aux horaires suivants :

Le lundi de 8h30 à 12h15 et de 16h à 17h15
et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.

Vous pouvez également rencontrer, sur rendez-vous, l'élue en charge de la Vie Sociale ou être reçu par une assistante sociale lors de sa permanence le mardi et le jeudi de 14h à 16h30 (uniquement sur rendez-vous au 02 40 63 09 41).



Missions

→ Le Logement :

En matière de logement, le Service Vie Sociale s'occupe de :

- l'instruction des demandes de logement social
- l'inscription pour une entrée dans les résidences H.L.M. pour personnes âgées :
 - La Blanchardière, rue de la Forêt, 24 appartements.
 - Les Mossières, rue des Mossières, 16 pavillons.



- l'information sur :

- le domicile collectif « Les Glycines » allée des Glycines, géré par Mutualité Retraite.
- l'EHPAD *Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes* « L'Air du Temps » 7 allée du Capitaine Grant, géré par Mutualité Retraite.

Des logements d'urgence appartenant à la commune permettent de loger provisoirement les personnes confrontées de façon brutale à la perte de leur logement (expulsion, incendie...).

→ La Tarification Sociale des Transports :

Le CCAS assure la distribution des cartes de transport gratuit de la TAN et des transports LILA.

- Pour **les demandeurs d'emploi et assimilés** (bénéficiaires du R.S.A., jeunes suivis par la Mission Locale, dispensés de recherche d'emploi – personnes inaptes au travail pour cause d'âge, personnes handicapées relevant des catégories II ou III de la CPAM ou de la MSA, personnes handicapées percevant l'Allocation Adulte Handicapé, personnes handicapées dont les familles perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé...).
- Pour les **personnes de plus de 60 ans retraitées** imposables, non imposables ou bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

→ L'aide facultative à la personne (ou action sociale) :

Écoute, information, conseil, soutien, aide... Le C.C.A.S. est à l'écoute des personnes en situation précaire, ou en recherche de solution à des problèmes très spécifiques :



- les familles monoparentales
- les jeunes en rupture familiale
- les demandeurs d'emploi
- les familles expulsées à la recherche de logement
- les personnes âgées pour le maintien à domicile ou le placement en établissement
- les personnes handicapées
- toutes personnes en difficulté
- l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'étude avec une bourse initiative jeune

→ Les secours d'urgence :

Le **C.A.P. (chèque d'accompagnement personnalisé)** répond dans l'urgence aux personnes en difficulté dans les domaines alimentaire et d'hygiène.

Les **aides financières** (factures EDF, GDF, Veolia, restauration scolaire...) sont accordées en fonction du quotient familial.

A noter, l'aide alimentaire est gérée par l'association « Solidaires à Sautron » grâce à la **banque alimentaire** distribuée chaque mois.

→ L'aide sociale légale et les placements pour les personnes âgées et les personnes handicapées :

Le CCAS gère l'instruction des dossiers d'obligation alimentaire, d'aide sociale d'hébergement et/ou d'aide ménagère et donne une première information sur l'hébergement pour les personnes âgées, la mise en place d'aide ménagère et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

→ L'Emploi :

Le C.C.A.S. aide les demandeurs d'emploi dans leurs recherches grâce :

- Au « Parrainage pour l'Emploi » en lien avec la Ville d'Orvault. Cette opération consiste à mettre en relation des demandeurs d'emploi (filleuls) et des responsables d'entreprises (parrains) pour une démarche active de recherche d'emploi.
- La mise à disposition d'offres d'emplois et de petites annonces
- La diffusion de conseils au travers du guide saisonnier « Infos Job d'été »

